

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
DU 05 novembre 2024

Présents :

Municipalité : Mme BRUGERE, Mr GUERRERO, Mr DENOUVION, ,

Enseignants : Monsieur LANGELLA, Mme ARTILLAN, Mme BARTHE, Mme SENSEBE, Mme DELLOYE, Mme AUBERT, Mme FAGNOT, Mme MANDJAYE, Mme GASC, Mme SICHET, Mme COMAYRAS, Mme LAGNIE, Mme BEL ALIA, Mme Gaëtan LAVERGNE G, Mme Agathe LAVERGNE, Mme LARIEU, Mme TOUAMI, Mme MARRAST et Mme LABSI.
M AIBAR DDEN

FCPE : Mme TOUILE EL ARROUF Mme AIT OUNEJJAR

CLES : Mr MIRAVETE, Mme GUIGNE, Mme GRAFFEILLE, Mme SAGET, Mme JESOP,

ALAE : Mme GARNIER, Mme ROQUES, Mr GODEL

Début de séance : 17 h 30

Présentation des membres du conseil d'école.

Vote du règlement intérieur de l'école : **Adopté à l'unanimité.**

ECOLE :

Effectifs :

***Effectifs actuels :**

On compte, à ce jour, **367** élèves répartis sur **15** classes, un groupement ULIS et un groupement UPE2A. On compte **17** enseignants ainsi que **2** maîtresses du RASED, une psychologue scolaire, une référente de scolarité MDPH pour les enfants à besoin.

***Effectifs pour la rentrée de septembre 2025 :**

Compte tenu du passage des élèves de grande section au CP et le départ des élèves de CM2 au collège, on peut estimer, pour la rentrée prochaine, un effectif total supérieur de **30 élèves** par rapport à l'année en cours.

A ce jour, pas d'information s'agissant des inscriptions pour la rentrée 2025

Quelques nouveaux logements sont prévus début 2025, cependant, les effectifs devraient être peu impactés.

Il convient toutefois d'envisager la création d'une classe pour la rentrée de Septembre 2025. L'installation d'autres algécos sera la solution dans l'attente de la construction d'une nouvelle école qui allégera les deux écoles élémentaires G.Brassens et Jean De La Fontaine.

Organisation pédagogique :

***Répartition des élèves par classe :**

La répartition des élèves s'effectue, conformément aux directives du DASEN, de la manière suivante : Nbre totaux d'élève/Nbre d'enseignants = Nbre de classe lequel ne doit pas dépasser le seuil fixé à 24 pour les CP et CE 1.

Toutefois, ce calcul est réalisé sans distinction des différents niveaux : CP, CE1 etc..., C'est pourquoi nous avons des classes dites « multi niveaux ».

Nous ne constituons pas des « classes de niveaux » c'est à dire selon les compétences, les comportements etc... mais des classes homogènes.

***Pacte :**

Ce dispositif a été mis en place, l'année dernière. Sur la circonscription, nous bénéficions de 68 « unités de pacte » (créneaux) dont 10,5 sont attribués à l'école Georges Brassens. Chaque maîtresse effectuera 12 heures au total. Des groupes d'élèves seront constitués ; les séances débuteront très prochainement.

***Aide aux devoirs :**

Les parents souhaiteraient la mise en place d'une aide aux devoirs pour tous les élèves pendant les temps de l'Alae et temps scolaires, l'objectif étant d'une part de préparer les élèves au collège et, d'autre part, d'établir l'équité entre ces derniers.

-Proposition de la mairie : rien n'est prévu en ce sens pour l'élémentaire, cependant, la mairie étudiera les éventuelles solutions.

-Proposition de l'Alae : l'ouverture de la BCD est envisagée afin de créer un espace dédié aux élèves leur permettant de faire leurs devoirs en autonomie. Ce dispositif s'effectuera sur la base du volontariat des élèves et à titre gratuit. La mise en place est prévue dès jeudi 7 novembre.

-Proposition de l'école : la mise en place éventuelle, en complément, d'une étude surveillée par les enseignants intéressés.

***Récréation :**

Les récréations sont dédoublées depuis l'année dernière : elles s'effectuent en 2 temps : le cycle 2 puis le cycle 3. Trois enseignants au minimum assurent la surveillance.

Les jouets/jeux personnels sont interdits pour éviter qu'ils ne soient endommagés, perdus.. à l'exception des cordes, élastiques, livres. Les billes sont fournies par les enseignantes.

*Elèves à besoins particuliers et suivis (AESH) :

Actuellement, 12 élèves bénéficient du dispositif ULIS et environ 40 élèves ont une notification de la MDPH. Parmi ces 40 élèves, 10 bénéficient d'une aide individuelle, les autres bénéficient d'une aide mutualisée.

On compte 8 AESH dont une est en congés maternité et non remplacée. Ce nombre est très insuffisant et pénalise les élèves.

La MDPH définit le type d'aide (outil, aide humaine, aide financière, aménagement), cependant le recrutement des AESH est effectué par le rectorat.

La fermeture des groupements comme l'IPE, SESSAD, IME etc.... a également conduit à inclure ces élèves à besoins dans les écoles.

*Sport :

Nous disposons d'un plus grand nombre de créneaux pour l'occupation du gymnase, piste et terrain etc... toutefois, cela demeure insuffisant eu égard au grand nombre d'enseignants.

*Sorties :

A ce jour, à l'exception d'une sortie « classe découverte » aucune autre sortie n'est programmée, le budget actuel ne le permettant pas. Un point sera fait dès janvier 2025.

Relation équipe éducative et parents, amélioration et facilitation des échanges :

L'atmosphère s'est beaucoup dégradée en ce début d'année. La communication avec certains parents est difficile et fait l'objet de tensions. Il est primordial, dans l'intérêt des élèves, de travailler en collaboration, de manière cordiale et, avec un respect mutuel.

S'agissant de l'ENT, on déplore le manque d'utilisation de cet outil de communication par les parents. Les messages transmis sont consultés par un nombre insuffisant de parents.

Budget mairie :

La répartition se fait comme suit : **50 euros** par élève pour les fournitures et **17,5 euros** pour le bus au titre de l'année 2024.

Compte tenu des conjonctures et situations actuelles, le budget a dû être réduit car il doit couvrir, outre la scolarité et le transport, d'autres priorités telles que l'aménagement et l'entretien des classes, les installations, ainsi que de nombreux imprévus. Pour 2025 il est estimé entre **35 et 70 euros**.

Pour la réalisation des projets, un budget de **2 ou 3 millions d'euros** est prévu, échelonné sur plusieurs années. Les principaux investissements sont destinés aux écoles. En effet, **35 %** du budget communal seront dédiés aux enfants afin d'assurer un bon apprentissage, l'agrandissement de la restauration, un pôle culturel etc ...

Point coopérative :

La participation des parents est de **2152 euros**. Pour l'instant il y a 25000 euros sur le compte de la coopérative.

Le CLES a récolté **2837 euros** grâce au loto, l'opération des sapins etc...qui sont à répartir entre les classes pour les sorties soit **7,79 euros** par enfant.

ALAE :

*Effectifs :

Temps ALAE :

- Elèves : **100** élèves le matin, **310** élèves à midi et **120** élèves le soir.

- Adultes : **6** personnes le matin, **23** personnes le midi, **6** personnes le soir. (CDD et un départ). 3 animateurs en plus, et encore bcp de candidatures.

*Encadrements, activités, organisation :

Projets : danse, éducation aux médias, musique, théâtre avec mise en scène etc... ainsi que des projets destinés aux pré-ado avec les CM2 (sport, crochet..).

MAIRIE :

Organisation, entretien et espaces :

La priorité est donnée aux réparations de la toiture, les portes, les fuites. Les travaux de peinture seront réalisés ultérieurement.

Sécurité :

Les arrivées et départs des véhicules sur le parking représentent un réel danger.

Une réunion aura lieu à la mairie pour étudier les solutions afin de sécuriser les lieux (formation, un plus grand nombre de places de parking, agents...)

S'agissant de la sécurisation de l'école par rapport aux infiltrations, on constate des dysfonctionnements des alarmes.

La restauration scolaire :

La restauration scolaire va faire l'objet d'une restructuration en 2025.

La situation à St Jory est particulière du fait du grand nombre d'ouvertures de classe en si peu de temps.

Pour finir, on note une bonne dynamique de l'équipe que nous remercions pour son engagement.

Fin de la séance : 19 h 45